

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR DES FRAIS LIES A UN REMPLACEMENT DANS LE CADRE D'UNE MALADIE

Nom, Prénom : _____

N° Sécurité Sociale : _____

Adresse _____

Tél : _____ Mail : _____

Arrêt de travail pour Maladie

Du : _____ Au : _____

Service mis en place :

Mise à disposition de personnel par Service de Remplacement

Embauche directe

Du : _____ Au : _____

CONDITIONS D'ACCES

- Etre chef d'exploitation à titre principal ou conjoint collaborateur à temps plein ou aide familial
- Résider sur le territoire de Midi Pyrénées Sud
- Etre affilié en assurance maladie à la MSA MPS
- Ne pas être titulaire d'une Allocation Adulte Handicapée ou d'une retraite agricole

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

11 €/heure avec un maximum de 70 heures pendant la période d'arrêt de travail

Pièces obligatoires à fournir :

↳ Copie de l'arrêt de travail Maladie et prolongations éventuelles

↳ En cas d'emploi direct, possibilité d'utiliser le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA)

⇒ Copie de la Déclaration Unique d'Embauche (D.U.E)

⇒ Copie du bulletin de salaire de l'employé de remplacement

Documents à renvoyer à :

MSA Midi Pyrénées Sud - Action Sociale
78 VOIE DU TOEC
31064 TOULOUSE CEDEX 9
ou par mail : ass.blf@mps.msa.fr

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur* :